

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 25 FÉVRIER 2025, À 19H00, AU 286 RUE DE  
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire  
Monsieur Guy Therrien, conseiller  
Madame Johanne Savard conseillère  
Madame Jane Chambers Evans, conseillère

Sont absents : Madame Mireille Pineault, conseillère  
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère  
Monsieur Dany Tremblay, conseiller

Assiste également à la réunion :

M<sup>me</sup> Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant  
comme secrétaire d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances  
ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c.  
C-27.1.

**RESOLUTION  
2025-02-59**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Projet Pilote services d'accueil touristique;**
- 4. Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins;**
- 5. Appel d'offres / Rénovation du sentier de nos Ancêtres;**
- 6. Demande de permis du Carnaval;**
- 7. Versement d'une aide financière au Carnaval / Taxe évènementielle;**
- 8. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents);**
- 9. Période de questions (portant uniquement sur la séance);**
- 10. Fermeture de la séance.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance,  
en laissant ouvertes les affaires nouvelles, s'il y a lieu.

**RESOLUTION  
2025-02-60**

**PROJET PILOTE SERVICES D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'affluence touristique est en hausse d'année en  
année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande pour les services numériques est  
nécessaire pour améliorer l'accueil des visiteurs à Tadoussac ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons été sélectionnés par Tourisme Côte-  
Nord pour faire partie du projet pilote Réseau d'accueil numérique Côte-  
Nord ;

**CONSDIÉRANT** QU'une subvention de Tourisme Québec, via le programme Volet 2 : Services d'accueil (projet type 2) est disponible ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil adhère au projet pilote et s'engage à réaliser le projet dans un délai maximal de six (6) suivant l'approbation du Ministère du Tourisme et à financer au moins 10% des dépenses admissibles, conformément aux modalités du programme, jusqu'à un montant de 5 000\$ ;

**QUE** les crédits requis soient transférés du poste budgétaire 02-62000-141.

**QUE** la résolution 2025-02-38 adoptée le 11 février 2025 soit abrogée et remplacée par celle-ci.

**RESOLUTION  
2025-02-61**

**DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT  
DESJARDINS**

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contacter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant le renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération ») ;

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

**QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédits, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

**QUE** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom des déléguées : Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière

Madame Émy Gauthier, technicienne comptable

**RESOLUTION  
2025-02-62**

**APPEL D'OFFRES / RENOVATION DU SENTIER DE NOS ANCETRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le pont piétonnier dans le sentier de nos Ancêtres doit être refait ;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention du Ministère du Loisir s'applique à ce projet et celui-ci devra être terminé avant le 30 septembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme supplémentaire est prévue au budget pour couvrir l'ensemble des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être terminés avant le début de la saison touristique ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la publication d'un appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour l'exécution des travaux de réparations du pont piétonnier dans le sentier de nos Ancêtres.

**RESOLUTION  
2025-02-63**

**DEMANDE DE PERMIS DU CARNAVAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une preuve d'assurances responsabilités civile a été déposée à la demande de permis d'évènements spéciaux du Carnaval ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être présentée au Conseil pour approbation lors d'une possibilité d'entrave à la circulation dans les rues selon l'article 5 du règlement no 345 concernant les évènements spéciaux ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil approuve la tenue de l'évènement en s'assurant du respect des recommandations visant la sécurité au niveau de la présence des participants dans les segments routiers.

**QUE** le Conseil informe les organisateurs que le Carnaval de l'impossibilité des travaux publics de contribuer aux activités.

**RESOLUTION  
2025-02-64**

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CARNAVAL / TAXE ÉVÈNEMENTIELLE**

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 1 000\$ dans le cadre de la taxe événementielle au Carnaval de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2025-02-65**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 07 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 17.

**RESOLUTION  
2025-02-66**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 19 h 17.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 6 personnes en présentiel.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

---

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

---

Richard Therrien, maire